

Le potentiel d'actions et de contrats Natura 2000

Pour l'année 2017, deux contrats sont à l'étude :

- Un contrat forestier sur la forêt domaniale de St-Mamet, afin de favoriser le développement de bois sésents.
- Un contrat ni agricole ni forestier sur la tourbière de Campsaure, afin de mettre en défens la zone humide et restaurer son fonctionnement hydrique.
- Des actions de sensibilisation des acteurs, de meilleure connaissance du bas marais alcalin, (...), sont en cours de construction pour l'année 2017 et début 2018.

Les animations scolaires

Elles se sont déroulées dans les 4 écoles primaires du site Natura 2000 entre le mois de Mars et le mois de Juin 2017. Au total, 125 élèves des communes de Bagnères-de-Luchon, Montauban-de-Luchon, Oô-Cazeaux et St-Mamet sont partis à la découverte ou la redécouverte de leur environnement. Animée par Laurent Baraquin, chaque classe a choisi un thème en lien avec les habitats et les espèces du site : l'écosystème forestier, le milieu montagnard et les zones humides.

Cette action de sensibilisation s'est organisée en trois parties. Deux demi-journées étaient consacrées à la découverte du milieu choisi et à la reconnaissance des espèces en classe. Les enfants ont ensuite pris leur pique-nique pour une journée en forêt, sur une estive ou en bord de ruisseau.

Des moments très appréciés qui leur ont permis de parfaire leurs connaissances de la montagne : ses activités, ses fleurs, ses arbres, ses animaux, et les aider à mieux la protéger !

Retour sur la Passerelle de la Glère

Fonctionnelle depuis août 2014, elle a été financée par un contrat Natura 2000. Elle permet aux randonneurs et au bétail de traverser le ruisseau de la Glère en toute facilité. Ainsi, les abords du ruisseau et de la Réserve Biologique Dirigée de Luchon sont préservés du piétinement. En plus de la passerelle, des mains courantes ont été installées afin d'indiquer le sentier à suivre vers la piste forestière de Jouéou. Depuis le printemps 2015, un troupeau de brebis emprunte cette passerelle pour gagner les estives de la Glère.



25 ans de réseau Natura 2000

Nous vous invitons à lire la dernière lettre du réseau Natura 2000, qui revient sur 25 années en faveur de la biodiversité.

« Analyse réalisée par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). La mission d'analyse se prononce en faveur d'une adaptation raisonnée et progressive du modèle Natura 2000, sans remise en cause de ses principes fondateurs, mais en prenant mieux en compte le nouveau contexte institutionnel et budgétaire et les contraintes afférentes. Cela passe par le développement d'un nouveau partenariat avec les régions. » <http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-natura-2000/annee-2017/numero-special-25-ans-de-natura-2000/rubrique28359.html>

Natura 2000 en chiffres

27 500 sites en Europe, soit 18% de la surface de l'UE.

1 768 sites en France, soit 12,8% de la surface terrestre et 11,2% de la surface marine ; 13 128 communes concernées.

Contacts

Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

Mathilde ESPINASSE

Tel : 06.71.57.64.34

mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr

DDT 31

Alexandre SUC

Tel : 05.61.10.60.32

alexandre.suc@haute-garonne.gouv.fr



Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée de
la Pique

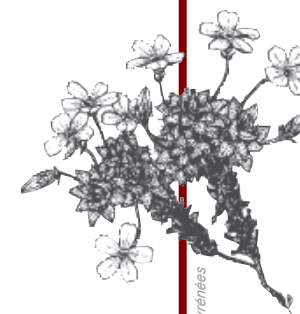
Vallées
du Lys et
de la Pique



Desman des Pyrénées



Pic à Dos Blanc



Androsace des Pyrénées

Natura2000

Le bulletin d'information de l'animation des sites NATURA 2000

Juillet 2017

Edito



«Valorisons le site ! », voilà le maître mot de l'animation pour l'année à venir autour des Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô.

La mission qui s'offre à nous est intéressante ! Pour autant, je sais qu'elle sera complexe, parce qu'elle s'inscrit dans un cadre européen ; je sais qu'elle sera multiple, parce qu'elle s'adresse à des visiteurs toujours plus exigeants ; je sais qu'elle sera co-construite, parce qu'elle doit répondre aux enjeux locaux du territoire.

La Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne confirme ici son intention de préserver la biodiversité dans les territoires d'exception. Le site Natura 2000 est une chance pour l'économie et l'agriculture locale. Informer et sensibiliser le visiteur et faire valoir la qualité du site s'inscrit dans une dynamique de territoire à travers la mise en œuvre de contrats Natura 2000.

Au carrefour du développement territorial, de la préservation de la biodiversité et de la connaissance des acteurs locaux, la Chambre d'Agriculture offre toutes ses qualités pour renforcer son engagement auprès des collectivités locales, et ainsi finaliser les projets de contrats Natura 2000 discutés au dernier Comité de Pilotage. Je fais confiance aux services de l'Etat pour soutenir ces démarches et ainsi concrétiser les attentes des acteurs du site.

L'animation conduite par la Chambre d'Agriculture porte ses fruits. Les contrats agricoles mis en œuvre en 2015 et 2016, souscrits par les groupements pastoraux, ont engagé 1 million d'€ sur 2 000 hectares. Les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints. Ces résultats très satisfaisants accompagnent le Massif des Pyrénées dans le développement de ses espaces agro pastoraux.

D'autres projets de contrat se dessinent sur la forêt domaniale de St-Mamet, sur la tourbière de Campsaure ou au bas-marais alcalin à l'Hospice, (...). Tout ceci est détaillé dans cette lettre d'information.

Bonne lecture !

Yvon Parayre

Président de la Chambre d'Agriculture
de Haute-Garonne

Restez informé !

<http://lys-pique-oo.n2000.fr/>
www.haute-garonne.chambagri.fr
www.haute-garonne.gouv.fr/
www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

Le COPIL a eu lieu le 19 juin 2017 à Oô

Les échanges ont été ouverts et riches d’enseignements, autour de Mme Demiguel, Sous-Préfète de St-Gaudens, et de M. Oustalet, Maire de Oô qui accueillait le COPIL.

Les actions réalisées entre mai 2016 et mai 2017 ont été présentées, ainsi que les projets de contrats pour 2017-2018. Le stage « communication et signa- létique », effectué entre mars et juillet 2017 par Marion Bailly, a permis de proposer des premières pistes de travail afin d’apporter des améliorations.

La Chambre d’Agriculture remercie la Mairie de Oô pour son accueil, l’ensemble des participants et en particulier les intervenants, pour porter à la connaissance du COPIL les travaux engagés, et ainsi mobiliser les initiatives.

Vous retrouverez le compte-rendu détaillé dès sa validation sur le site Internet, dans la rubrique «Actualité» : <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>

Déposer un contrat Natura 2000

Il s’agit de déposer un ou plusieurs projets de contrat sur le site Natura 2000, en lien avec les enjeux définis par le DOCOB. Les dépôts de dossiers doivent s’inscrire dans des appels à projet dont les dates sont fixées par le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADER. L’arrêté portant sur « les conditions de financement par l’Etat des investissements non productifs en milieux non agricoles dans le cadre des contrats Natura 2000 en région Occitanie » a été publié le 16 juin 2017. Il encadre les coûts pris en charge par un contrat Natura 2000. On parle de milieux non agricoles lorsqu’ils ne sont pas déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC).

Ces contrats se traduisent sur le territoire par des actions qui répondent aux enjeux de préservation des habitats et des espèces, comme par exemples ouvrir une ancienne prairie qui s’enfriche, déplacer un abreuvoir, mettre en défens une zone humide pour canaliser le bétail, entretenir des rigoles ou des mares, aménager des clôtures, [...]. L’animation peut venir en appui au contrat, et ainsi sensibiliser les acteurs aux enjeux. L’animateur réalise et suit le dossier tout au long du projet avec le porteur de projet.

Un contrat se construit selon les étapes suivantes :

- 1- Concertation, proposition de contrat par un porteur de projet et/ou l’animateur
 - 2- Etudes préalables : état des lieux, diagnostic
 - 3- Proposition des actions de gestion et de travaux à réaliser pour atteindre les objectifs visés
 - 4- Montage du dossier financier et technique avec le porteur de projet (dont le formulaire de demande de subvention et la convention de gestion foncière)
- => Il est transmis à la DDT pour instruction

Si le dossier est accepté :

- 5- Réalisation des actions et des travaux
- 6- Déclaration de fin de travaux
- 7- Suivi et évaluation des actions mises en œuvre => Adressé à la DDT

2018 verra une phase d’appel à projets. Nous vous communiquerons le calendrier lorsqu’il sera connu.

Un contrat se compose d’un dossier écrit et argumenté avec :

- une partie descriptive précisant les objectifs du projet, le contexte du territoire, les enjeux de biodiversité et le lien avec le DOCOB ;
- une partie diagnostic, qui détermine les actions à mettre en œuvre, fixe le cahier des charges des actions, le détail des actions et/ou des travaux ;
- la cartographie des opérations ;
- le montage financier, les devis : engagements rémunérés (actions de gestion) et engagements non rémunérés (bonnes pratiques) ;
- un formulaire de demande de subventions ;
- la convention de gestion foncière.

L’animation actuelle a lancé deux projets qui pourraient aboutir à des préconisations de gestion, comme la mise en place d’un contrat forestier ou d’un contrat ni-ni :

- un inventaires bryophytes (mousses) ;
- une évaluation du suivi des zones humides dans les milieux de haute montagne.

L’inventaire des mousses dans la vallée du Lys

Il est réalisé par le Conservatoire Botanique National et l’Office National des Forêts. Les journées de prospection dans la vallée du Lys se sont déroulées en mai, juin et juillet.

Il s’agit d’évaluer le statut de la mousse Dicrane vert - *Dicranum Viride*, et prospecter l’Orthotric de Roger - *Orthotrichum Rogeri*.

Le Dicrane vert n’est pas une mousse rare à l’échelle européenne, mais c’est une rareté dans la région biogéographique des Pyrénées. L’Orthotric de Roger est, quant à lui, une mousse rare.

Peu de travaux sont menés à l’échelle nationale sur les bryophytes. Les inventaires permettent de mieux connaître leur répartition, et ainsi mettre en place les mesures de gestion adaptées à leur protection.

Les résultats complets et les préconisations seront formulés à la fin de la mission. Ils seront communiqués sur le site Internet.



© Photo CBN, ONF 2017 : travail de prospection et de marquage.

De leur nom scientifique « **bryophytes** », les mousses sont connues par tous car elles sont présentes tant dans les milieux urbains que forestiers. De se fait, les mousses prennent une part importante dans la biomasse. Cependant, leur étude reste confidentielle alors qu’elles constituent un excellent marqueur de la qualité des écosystèmes, en particulier des écosystèmes forestiers. En effet, elles sont sensibles aux variations du milieu (sécheresse ou modification de la qualité de l’eau). Très présentes dans les milieux humides, comme les tourbières ou les forêts, elles participent à la formation des sols, la fixation des premiers végétaux, sont des habitats pour les invertébrés, et améliorent la circulation et l’épuration des eaux. Dans l’évaluation des habitats naturels, **les bryophytes sont un des indicateurs de l’état de conservation des habitats d’intérêt communautaire du site Natura 2000.**

Zoom sur la forêt de St-Mamet

Favoriser le développement de bois sénescents

La forêt domaniale de St-Mamet est gérée par l’ONF, exploitée pour la qualité de ses boisements. Une parcelle de sylviculture de 7 hectares a été repérée car elle présente les caractéristiques de bois sénescents. Dans cette zone des enjeux d’habitats d’espèces sont indiqués par le DOCOB : Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, chauve-souris ou bryophytes.

Le contrat forestier Natura 2000 accompagne les mesures de gestion à but non productif, favorables aux habitats et aux espèces. Ces opérations sylvicoles apportent une plus-value écologique car elles participent au bon fonctionnement de l’écosystème forestier.

Qu’est qu’un bois sénescent ?

Ce sont les bois qui ont dépassé la période d’exploitation, et qui montrent des signes de vieillissement : bois mort, décollement d’écorce, cavités, champi- gnons ou plantes épiphytes, cimes brisées, [...]. Ces particularités créent de micro habitats, très favorables à une faune et une flore spécifiques de ces milieux. Le maintien d’une densité d’arbres sénescents est favorable à la biodiversité forestière.



© Photo CA 31 - Vallée du Lys : cavités au pied d’un hêtre.

Suivi des zones humides de haute montagne

L’objectif est de disposer d’une méthode standardisée, facilement applicable, et d’indicateurs pertinents qui déterminent l’état de conserva- tion d’une zone humide. La connaissance de l’état de ces habitats permettra de définir les besoins de protection, les mesures de gestion et des priorités d’actions à travers un contrat Natura 2000.

Jean-Michel Parde, de l’AREMIP, a testé trois méthodes sur les habitats de zones humides classés « prioritaires » dans le DOCOB, à savoir la tourbière de Campsaure, le bas marais alcalin et la source d’eau dure. La 3^{ème} méthode, développée par des scientifiques britanniques, a donné des résultats intéressants, adaptés au contexte des Pyrénées et au site des vallées du Lys, de la Pique et d’Oô.

Ces milieux sont en forte régression, alors même qu’ils rendent des services incontournables à l’Homme. Ils se présentent sous forme de marais, tourbières, mares, étang ou lacs, prairies ou forêts humides. Partie prenante du cycle de l’eau, ils agissent comme des éponges et des réservoirs d’eau douce. Ils régulent ainsi les débits des cours d’eau tout en filtrant l’eau. Ce sont aussi des milieux habités d’une faune et d’une flore spécifiques et souvent rares.

Sur les vallées du Lys, de la Pique et d’Oô, nous nous intéressons à deux zones humides : la **tourbière de Campsaure** et le **bas marais alcalin à l’Hospice de France**.

L’inventaire permettra d’évaluer l’état de conservation des zones humides présentes sur le territoire des sites Natura Lys, Pique et Oô. A travers les contrats, le dispositif Natura 2000 contribuera à préserver les zones humides dont l’état est dégradé. Que ce soit par des contrats financés ou par la signature de la Charte, ces outils accompagnent les collectivités et les propriétaires privés dans leurs projets, et en par- ticulier en faveur des milieux humides

Tout ce qu’il faut savoir sur les zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Zoom sur le bas marais alcalin de L’Hospice de France

Préserver les zones humides en montagne

Le bas marais alcalin se situe au départ du sentier du Vénasque, près de l’Hospice de France, sur la commune de Luchon. Lieu très fréquenté en période estivale, le piétinement fragilise cette zone humide qui abrite des espèces végétales spécifiques, de nombreux invertébrés, amphibiens, odonates, [...]. Il est pâturé par les troupeaux du Groupement Pastoral de Campsaure à la période de montée et de descente d’estive. L’objectif est de veiller au bon état de conservation de cet habitat. Si des mesures de protection sont possibles, la sensibilisation du grand public sera essentielle.

Photos : CA 31, bas-marais alcalin de la vallée de la Pique (31).



Laiche de Daval



Linaigrette à feuilles étroites



Orchis de Mai



Qu’est-ce qu’un bas-marais ?

Cette zone humide est alimentée par une nappe d’eau souterraine, une rivière ou une source. C’est un milieu riche en espèces végétales, caractérisé par la présence des laïches et d’orchis. Il peut être acide ou alcalin. Cet habitat est très sensible aux actions extérieures.